CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté promulguant un acte législatif

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 74, lettre g, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 316 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ; sur la proposition de son président,

arrête :

Article unique L'acte législatif suivant est promulgué :

Décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2020, du 4 décembre 2019.

Neuchâtel, le 18 décembre 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président, La chancelière, A. RIBAUX S. DESPLAND

(Décret publié dans la Feuille officielle N° 51, du 20 décembre 2019)

Teneur du décret :

Décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2020

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 4, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu les articles 19, alinéa 2, et 31, alinéa 1, de la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 18 septembre 2019 ; sur la proposition de la commission des finances, du 19 novembre 2019, décrète :

Article premier Le budget général de l'État pour l'année 2020 est adopté. Ce budget se résume comme suit :

ĬI.

To:	CHF∞	CHF∞ ^໘
D. Committee de récontration	102	ž p
Compte de résultats¤		¤
Charges·d'exploitation·	2'250'519'285º	ຶ¤ 2'172'640'509 _{° ສ}
Résultat-d'exploitation-(1)-(excédent-de-charges)¤		77'878'775¤g
#	*	ρ ₁
Charges-financières	26'489'533º	μ_{α}
Revenus-financiers	O.	67'968'951º¤
Résultat·financier·(2) (excédent·de·revenus)	41'479'418¤	ц ^α
Di .	O.	_π μ
Résultat-opérationnel-(3)=(1)-(2)-(excédent-de-charges)¤	t	36'399'358¤g
-	œ.	ď
Charges extraordinaires	8'581'288º	¤α
Revenus-extraordinaires	0.	50'335'519º¤
Résultat-extraordinaire-(4)-(excédent-de-revenus)¤	41'754'231¤	g ^o
D	D	ממ
Résultat·total·(5)=(3)-(4)·(excédent·de-revenus)·¤	5'354'873¤	¤¤
Compte des investissements!	œ.	a
Compte des investissements¤	4.40(70.4)4.00-	¤ª
Total des récettes	140'761'133º	^π μ
	-	43'940'331ºg
Investissements-nets-(6)·····¤	t	96'820'803¤ _¤
Commute de financements	0.	מ
Compte de financement¤	œ.	¤ª
Investissements-nets	96'820'803¤	¤°
Écart-statistique-inv(art30- <u>LFinEC</u>)	0.	10′566′947º¤
Amortissement-du-patrimoine-administratif← et-amortissement-subventions-d'investissement	×	102'242'657∞ ^໘
Excédent-de-revenus-du-←¹ compte-de-résultats-total		5'354'873º¤
Solde des mouvements avec les ← financements spéciaux	5'297'235º	¤ª
Solde-des-mouvements-sur•- le-capital-propre	41'754'231º	¤¤
Insuffisance-de-financement-(7)·	E	25'707'791¤¤

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

³Il procède aux modifications réglementaires et propose au Grand Conseil les actes législatifs nécessaires au respect du budget.

Au nom du Grand Conseil : Le président, La secrétaire générale, M.-A. NARDIN J. PUG

1'261'000 86'000

Décret·-·Annexe·1¶

Compte de résultats B2020

résultat minimum selon frein 5'301'400 Résultat V20 Budget 2020 6'529'873

Marge (+) 1°228'473 degré autofinancement (min 70%) 117.75%

Améliorations nettes (+) / Péjorations nettes (-) -1'175'000
Résultat Budget 2020 avec amendements 5'354'873

 Marge (+)
 53'473

 degré autofinancement (min 70%)
 116.17%

Amendements acceptés par le GC le 3 décembre 2019

Auteur	Intitulé amendement	Département / Centre de profit	NC 2 positions	Décision GC Variation charges (+) augmentation (-) diminution	Décision GC Variation revenus (+) augmentation (-) diminution
PLR	Adaptation de la part des communes à la LTVRB - passage de 2% à 3%	DDTE/SPCH	36	+450'000	
PLR	Cormoran	DDTE/SFFN	31	+150'000	
CE	Augmentation assurance accident suite au marché public	DFS/SFIN	30	+366'000	
	,	DEAS/SASO	30	+50'000	
PS	Lutte contre surendettement	DEAS/SASO	31	+33'333	
		DEAS/SASO	36	+56'667	
		DEAS/SASO	46		+56'000
PS	Pro Senectute	DEAS/SASO	36	+75'000	
rδ	rio sellectute	DEAS/SASO	46		+30'000
PS	Médiation culturelle	DJSC/SCNE	36	+20'000	
PS	Lire et écrire	DEF/SPAJ	36	+30'000	
PS	Culture inclusive	DJSC/SCNE	36	+30'000	

Décret-Annexe 2

Frein à l'endettement (art. 30 LFinEC)

1. Équilibre ou bénéfice du compte de résultats

Le résultat présenté doit être équilibré ou positif et augmenté d'un montant équivalent à 1% du découvert.

Découvert dernier bilan audité (comptes 2018) : 530'139'934

Objectif bénéfice 1% : 5'301'399

Compte de résultats	Budget 2020
Total des revenus (sans imp. int.) - Total des charges (sans imp. int.)	2'290'944'979 2'285'590'106
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	5'354'873

2. Volume d'investissements nets

Revenus déterminants du compte de résultats	Budget 2020
Total des revenus (sans imp. int.) - Subventions à redistribuer	2'290'944'979 177'469'549
= Revenus déterminants	2'113'475'430

Dépenses nettes du compte des investissements	Budget 2020
Dépenses nettes totales portées au budget	96'820'803
- Dépenses nettes gérées hors frein (flux fin. nets positifs 10 ans : art. 30 al. 4 let. a)	12'000'000
- Autres dépenses nettes gérées hors frein (intérêt cantonal majeur : art. 30 al. 4 let. b)	0
= Investissements nets déterminants	84'820'803
- Écart statistique (0,5% des revenus déterminants)	10'567'377
= Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'253'426

Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser

Objectif in	v. (%) ¹⁾	Revenus	Objectif inv. (CHF) 1)		Objectif degré
min.	max.	déterminants	min.	max.	d'autofinancement
4%	5%	2'113'475'430	84'539'017	105'673'771	70%
5%	6%	2'113'475'430	105'673'771	126'808'526	80%
6%	7%	2'113'475'430	126'808'526	147'943'280	90%
7%	non limité	2'113'475'430	147'943'280	non limité	100%

¹⁾ Selon art. 30 al. 1 let. a LFinEC, les marges tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non-utilisés (0,5% des revenus déterminants).

Invest. nets déterminants en % des revenus déterminants : 4.01%

Ils s'inscrivent dans la marge : 4%-5%
Ils correspondent à un objectif minimum de degré d'autof. de : 70%

3. Degré d'autofinancement

Calcul du degré d'autofinancement	Budget 2020
Amortissements du patrimoine administratif	79'783'538
+ Amortissements subventions d'investissement	22'459'119
- Prélèvement réserve amortissements	21'335'519
= Amortissements nets patrimoine administratif	80'907'138
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	5'354'873
= Autofinancement	86'262'011
Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'253'426
Degré d'autofinancement (autofinancement en % des inv. nets)	116.17%